République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 09 février 2024

Date convocation : 05 février 2024	*neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Votants : 8	**Excusé(e)s:** Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART
Pour : 6	**Absent(e)s:**
Contre : 1	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 1	

Objet: Acquisition d'un camion communal au prix de 12 990 euros.

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le camion communal actuel nécessite un permis poids lourd. A l'époque de son achat, en 2011 (1ere mise en circulation en août 2002), le fonctionnaire du poste de la filière technique ainsi que le 2e agent étaient tous les deux titulaires du permis poids lourd.
Ils avaient fait état de surcharges régulières et de la nécessité d'acquérir un poids lourd pour des raisons de sécurité et de légalité.
Or, depuis plusieurs mois, aucun des deux cantonniers actuellement en activité ne possède le permis poids lourds et cela impacte fortement le service.

Ainsi, avec l'aide du 2e Adjoint, d'un Conseiller municipal et du cantonnier, le choix s'est porté sur l'acquisition d'un camion plus récent (1ere mise en circulation en 2009) au prix de 12 990 euros (douze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros) avec un kilométrage de 85 000 km et une garantie portée à 6 mois (3 mois à l'origine).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir un camion Citroën Jumper 2.2L au service de la commune au prix de 12 990 euros (douze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 13/02/2024
et publié ou notifié

Préfecture
Date de reception de l'AR : 13/02/2024
048-214800195-DE_014_2024-DE